



FFvolley

CAHIER DES CHARGES

Finales Coupe de France Jeunes :

M15 : 24 au 26 mai 2024

M18 : 10 au 12 mai 2024

M21 : 31 mai au 2 juin 2024



MOT DU PRÉSIDENT

Événements incontournables de la saison, les Coupes de France jeunes, sont des compétitions pour lesquelles la Fédération Française de Volley a beaucoup investi afin de professionnaliser leur organisation et permettre aux jeunes participants de vivre une compétition de référence chaque année.

Le cahier des charges détaillé ci-après vous permettra de comprendre les enjeux et les perspectives de l'organisation d'une phase finale qui ne peut se tenir sans le concours de nos clubs qui sauront sans nul doute relever le défi avec ambition et qualité.

Un grand merci à tous nos clubs mobilisés et leurs partenaires qui vont, par leur investissement et participation, créer un beau souvenir à tous nos volleyeurs.

Bonne organisation de finale.
Sportivement.

Éric TANGUY

• PREAMBULE

- Le club désigné pour l'organisation d'une finale de Coupe de France jeunes et ayant une équipe engagée dans l'épreuve de la même catégorie bénéficiera d'une Wild Card. Il pourra toutefois renoncer à son droit de participation en le spécifiant dans son courrier d'acceptation définitive de l'organisation.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR



RECHERCHE ET MISES EN PLACES DES HÉBERGEMENTS & RESTAURATIONS

- Des délégations (chaque délégation est composée au maximum de 12 joueurs, 4 encadrants), 12 équipes soit un maximum de 192 personnes par genre.
- Des officiels : 1 Délégué Fédéral, 1 représentant de la DTN, 3 juges-arbitres par genre.
- Des arbitres : entre 8 et 12 (information transmise à l'organisateur par la CFA deux mois avant la compétition).
- Prise en charge depuis le diner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de la compétition définit comme suit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners. La restauration et l'hébergement des membres de la délégation officielle du club organisateur ne sont pas pris en charge financièrement par la FFvolley.
- L'hébergement et la restauration des membres extérieurs à la délégation officielle sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- Les officiels sont logés en chambre individuelle.
- Les entraîneurs peuvent être hébergés en chambre twin, sauf cas de staff mixte.
- Les joueurs peuvent être en chambre twin ou multiple.
- Les arbitres doivent être hébergés dans le même en hôtel en chambre twin ou multiple.
- Une personne majeure ne peut pas être hébergée dans la même chambre qu'un mineur.

AUTRES RECHERCHES ET MISE EN PLACE

- Mise à disposition de deux salles de réunion (une sur le site de compétition et une sur le lieu d'hébergement des juges-arbitres).
- Prise en charge des déplacements, entre les sites de la compétition et le lieu d'hébergement et ou de restauration, des officiels et arbitres.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR



PLATEAUX DE JEU

- Salle : 2 terrains règlementaires (3 mètres de dégagement), plafond à 7 mètres minimum, lignes contrastées, podium règlementaire, tablette électronique (FDME), scorer sur chaque terrain, 12 ballons, 2 chaises et 2 bancs pour chaque équipe, table de marque pouvant accueillir 4 personnes, 2 vestiaires par salle minimum.
- Salle de la finale : tableau électronique mural, disposant d'une tribune d'au moins 250 places, d'un podium (remise de récompenses) d'un speaker avec une sono.

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Mise à disposition d'un photographe.
- La diffusion vidéo de la compétition via vos canaux de diffusions habituels. Pour la promotion de l'évènement, la FFvolley peut vous proposer de prendre contact avec M. Arnaud BESSAT (abessat.dtn@ffvb.org) qui pourra vous proposer ses services pour la retransmission en live de la manifestation.
- Mise à disposition d'une laverie pour l'ensemble des délégations officielles (chaque soir de journée de compétition à l'exception de la journée finale).
- Chaque participant venant avec sa gourde ou contenant personnel. L'organisateur devra fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR



ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

L'organisateur ainsi que toutes les personnes prenant part à la manifestation doivent respecter l'appellation suivante : Coupe de France Jeunes. Cette appellation vaut pour toutes les utilisations de communication sur l'ensemble des supports de communication print et digitaux.

Un kit de communication digital sera mis à disposition de l'organisateur. Celui-ci comprendra les éléments suivants :

- Logos de l'événement.
- Affiche aux formats A3 et A4.
- Couvertures Facebook et Twitter.
- Visuels aux formats story, carré et 16/9.

Afin de faciliter la communication sur les Finales de Coupe de France Jeunes sur les supports de communication FFvolley, l'organisateur s'engage à transmettre les éléments suivants :

- **Avant la compétition (maximum 2 semaines avant) :**
 - Texte de présentation de l'événement d'une dizaine de lignes avec quelques données chiffrées (nombre de participants, nombre de bénévoles, nombre de matchs, etc.).
- **Pendant la compétition :**
 - Identification de la FFvolley sur toutes les publications relatives à la compétition + présence du **#CDFVolley**.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR



ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION (suite)

- **Après la compétition (maximum 48 heures après) :**
 - Mise à disposition d'une sélection photos (ambiance, matchs, podium, habillage) pour « un retour en images » sur les réseaux FFvolley.
 - Si possible, mise à disposition d'images vidéos de bonne qualité.

PHOTOS / VIDÉOS

L'organisateur s'engage à prendre des photos et/ou vidéos lors de l'événement. Celles-ci seront à transmettre au service communication FFvolley au maximum 48 heures après le dernier jour de compétition. Ces images seront libres de droits, sans limitation de durée et exploitables par la FFvolley sans que l'organisateur (ou son prestataire) ne puissent se prévaloir de quoi que ce soit. L'organisation pourra bien sûr utiliser ces photographies et/ou vidéos pour sa communication interne et externe (réseaux sociaux uniquement). Toute reproduction particulière (poster...) devra être soumise pour validation à la FFvolley qui se donne le droit de refuser sans motiver son refus.

Les photos à transmettre obligatoirement :

- Chaque équipe participante
- La cérémonie de remise des prix : chacune des équipes médaillées.
- Les arbitres (photo de groupe)
- Habillage de la salle.
- Actions de matchs, ambiance dans la salle, etc..

Une sélection de 10 photos seront transmises aux partenaires FFvolley dans la cadre de la valorisation des partenariats en interne et sur leurs plateformes digitales uniquement.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR



CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix devra être habillée avec la signalétique qui sera fournie à l'organisateur.

Pour rappel, il est stipulé dans le cahier des charges que l'organisateur doit fournir le podium.

IMPLICATION DES INSTANCES FÉDÉRALES DECENTRALISÉES

L'organisation d'une phase finale de Coupe de France Jeune doit s'inscrire dans un projet de territoire. À ce titre cette organisation doit être soutenue par la ligue régionale et/ou le comité départemental.

Le dossier de candidature devra faire apparaître le niveau d'implication des instances dans l'organisation, ainsi que les liaisons et actions mises en place avec le monde scolaire pour cette occasion.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER COMPLET DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA CFS

- Descriptif avec photos du niveau de l'hébergement et de la restauration proposés (plan avec adresses des différents lieux).
- Descriptif avec photos du niveau des installations sportives (plan avec adresses des différents lieux).
- Descriptif et planning de l'accueil des délégations, officiels et arbitres et des éventuelles manifestations prévues.
- Descriptif des cadeaux offerts, services et animations fournis en complément par l'organisateur.
- Budget prévisionnel de la manifestation (à transmettre deux mois avant le début de la compétition).
- Budget réalisé (à transmettre à l'issue de la compétition).

PARTICIPATION DE LA FFVOLLEY



L'hébergement et le repas des délégations participantes sont pris en charge à hauteur de **51 € par jour et par personne** dans la limite de :

- 12 personnes par délégation : 10 joueurs, 2 encadrants.
- Les officiels : 1 représentant de la DTN, 1 Délégué Fédéral, 3 juges-arbitres.
- Des arbitres : entre 8 et 12.

La prise en charge se fait du dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition soit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur (livraison directement sur site) :

- Le décorum (devant être restitué à la FFvolley), banderoles (2MX1), Xbanner.
- Les supports visuels (logos de la compétition, affiche A3/A4, visuels pour Facebook et Instagram).
- Les récompenses (médailles pour les 3 premiers (OR, ARGENT, BRONZE), médailles pour les arbitres, coupes pour les 3 premiers), tee-shirt offert à chaque participant et arbitres avec le logo de la FFvolley.

RÉTRO PLANNING 2023 / 2024



Date limite du dépôt des dossiers de candidatures : **7 janvier 2024**

Etudes et sélections par le secteur sportif : **Du 8 au 18 janvier 2024**

Attributions définitives par la FFvolley **début février 2024**

CONTACTS

Pour toutes demandes relatives à l'organisation :

Johan SOUMY

01 58 42 22 42

jsoumy.cco@ffvb.org

Pour toutes demandes relatives au marketing :

Clothilde GRENON

clothilde.grenon@ffvb.org

Pour toutes demandes relatives à la communication :

Virginie AUBAZAC et Sarah GENIN

virginie.aubazac@ffvb.org

sarah.genin@ffvb.org



FFvolley

www.ffvolley.org